

Commission sur le développement durable de la production porcine au Québec

Question posée à la commission
Réponse du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Titre Effet du drainage sur le niveau des nappes phréatiques		
Audience Séances thématiques (soir)	Date : 29 octobre 2002	Lieu : Sainte-Marie
Question posée par : Claude Daigle		
Référence BAPE : Verbatim page 71-72, lignes 3070-3096	Référence MAPAQ :	

Question

Quel est l'impact du drainage des terres agricoles sur le niveau d'eau de la nappe phréatique ?

Réponse du MAPAQ

Le drainage a pour but d'assurer des conditions favorables au développement des cultures et de faciliter les pratiques culturales. L'objectif principal du drainage est de rabattre la nappe d'eau dans le sol à un niveau acceptable suffisamment rapidement pour empêcher l'asphyxie des plantes (meilleures conditions d'aération). Le drainage enlève l'eau excédentaire tout en laissant l'eau nécessaire à la croissance des plantes.

En outre, le drainage permet :

- ✓ de fournir des conditions d'aération favorables pour la croissance des plantes et d'utiliser d'une manière plus efficace les matières fertilisantes;
- ✓ une diversification des cultures et la rentabilité de cultures qui autrement ne seraient pas viables;
- ✓ une meilleure infiltration de l'eau dans le sol, une diminution du ruissellement de surface et réduit donc l'érosion des sols aussi les pertes de phosphore;
- ✓ le stockage d'eau dans le profil du sol et diminue le débit de pointe des cours d'eau lorsque le sol n'est pas saturé et particulièrement dans les sols à texture légère.

Vu le faible rabattement des nappes par le drainage souterrain (de 1 à 1,25 m), celui-ci a peu ou pas d'influence sur la disponibilité d'eau, notamment pour les puits de surface domestiques.